

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.247
6 mars 1984

Original : FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT QUARANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 6 mars 1984, à 10 h 30

Président : M. I. DATCOU (Roumanie)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

| | |
|--|---|
| <u>Algérie</u> : | M. A. TAFFAR |
| <u>Allemagne, République fédérale d'</u> : | M. H. WEGENER M. W-E. von dem HAGEN |
| <u>Argentine</u> : | M. J. J. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN |
| <u>Australie</u> : | M. R. BUTLER M. R. ROWE Mme J. COURTNEY |
| <u>Belgique</u> : | M. M. DEPASSE M. J-M. NOIRFALISSE Mlle M. De BECKER |
| <u>Birmanie</u> : | U MAUNG MAUNG GYI U THAN TUN |
| <u>Brésil</u> : | M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE |
| <u>Bulgarie</u> : | M. K. TELLALOV M. P. POPTCHEV M. C. PRAMOV |
| <u>Canada</u> : | M. J.A. BEESLEY M. G. SKINNER M. P. W. BASHAM M. R. NORTH M. D. MUNTON M. J. KIRTON M. G. BOEHNERT M. R. HAYCOCK M. B. McGRATH M. J. ENGLISH M. J. BAYER M. T. KEETING M. J. NEF M. E. MAHANT M. A. DONNEUR |
| <u>Chine</u> : | M. QIAN JIADONG Mme WANG SHIYUN M. YANG MINGLIANG M. ZHANG WEIDONG |
| <u>Cuba</u> : | M. A. V. GONZALES |

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)Egypte :

M. S. ALFARARGI
M. I. HASSAN
M. A. MAHER ABBAS
Mlle W. BASSIM
M. F. MONIB

Etats-Unis d'Amérique :

M. L. G. FIELDS
Mme K. C. CRITTENBERGER
M. R. HORNE
M. L. MADSEN
M. R. WATERS
M. H. CALHOUN
M. J. DOESBERG

Ethiopie :

M. F. YOHANNES

France :

M. F. de La GORCE
M. H. RENIE

Hongrie :

M. D. MEISZTER
M. F. GAJDA
M. T. TOTH

Inde :

M. S. K. SHARMA

Indonésie :

M. S. SUTOWARDOYO
Mme P. RAMADHAN
M. ANDRADJATI
M. HARYOMATARAM
Mme BOEDIMAN

Italie :

M. M. ALESSI
M. B. CABRAS
M. M. PAVESE

Japon :

M. R. IMAI
M. M. KONISHI
M. T. ISHIGURI
M. T. TANAKA
M. T. KAWAKITA

Kenya :Maroc :

M. A. SKALLI
M. M. CHRAIBI
M. O. HILALE

Mexique :

M. A. GARCIA ROBLES
M. P. MACEDO RIBA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

| | |
|--|--|
| <u>Mongolie</u> : | M. D. ERDEMBILEG M. S-O. BOLD |
| <u>Nigéria</u> : | M. J. O. OBOH M. L. O. AKINDELE M. C. V. UDEDIBIA, M. F. ADESHIDA |
| <u>Pakistan</u> : | M. M. AHMAD M. K. NIAZ |
| <u>Pays-Bas</u> : | M. J. RAMAKER |
| <u>Pérou</u> : | M. P. CANNOCK M. C. CASTILLO RAMIREZ |
| <u>Pologne</u> : | M. S. TURBANSKI M. T. STROJWAS M. G. CZEMPINSKI |
| <u>République démocratique allemande</u> : | M. H. ROSE M. J. DEMBSKI |
| <u>République islamique d'Iran</u> : | M. F. S. SIRJANI |
| <u>Roumanie</u> : | M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. A. POPESCOU M. A. CRETU |
| <u>Royaume-Uni</u> : | M. R. I. T. CROMARTIE M. L. MIDDLETON M. J. F. GORDON M. D. A. SLINN |
| <u>Sri Lanka</u> : | M. J. DHANAPALA M. P. KARIYAWASAM |
| <u>Suède</u> : | M. R. EKEUS M. J. LUNDIN Mme E. BONNIER M. H. BERGQVIST M. L. E. WINGREN |
| <u>Tchécoslovaquie</u> : | M. M. VEJVODA M. A. CTMA |

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)Union des Républiques socialistes
soviétiques :

M. V. L. ISSRAELIAN
M. B. P. PROKOFIEV
M. G. V. BERDENNIKOV
M. P. Y. SKOMOROKHINE
M. S. V. KOBYSH
M. G. V. ANTSIFEROV
M. G. N. VACHADZE

Venezuela :

M. A. LOPEZ OLIVER

Yugoslavie :

M. K. VIDAS

Zaire :

Mme E. EKANGA KABEYA

Secrétaire général de la Conférence
du désarmement et Représentant personnel
du Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Secrétaire général adjoint de la
Conférence du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT : Je déclare ouverte la séance de la Conférence du désarmement.

La Conférence du désarmement commence aujourd'hui le débat sur le point 3 de son ordre du jour intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées". Néanmoins, comme d'habitude, tout membre qui le désire peut soulever n'importe quelle question ayant trait aux travaux de la Conférence, en conformité avec l'article 30 du règlement intérieur.

J'ai aujourd'hui sur ma liste d'orateurs les distingués représentants de la France, du Maroc et du Mexique.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la France, l'Ambassadeur François de La Gorce. Vous avez la parole, Monsieur l'Ambassadeur.

M. de La GORCE (France) : Monsieur le Président, la délégation française tient d'abord à vous présenter ses félicitations ainsi que ses meilleurs vœux pour le succès de votre mission. Elle est heureuse de saluer en votre personne le représentant de la Roumanie, un pays qu'une ancienne amitié et des affinités précieuses dans le domaine de l'esprit unissent à la France. Votre talent et votre expérience nous donnent l'assurance que la tâche qui vous échoit sera conduite dans les meilleures conditions.

La délégation française souhaite également exprimer à notre distingué collègue de Pologne tous ses remerciements pour les efforts accomplis par lui au cours du premier mois de notre session. Ces efforts ont abouti à des résultats substantiels; ils permettent dès maintenant la reprise de nos travaux sur un point particulièrement important de notre ordre du jour. Je tiens à évoquer à cette occasion les liens anciens d'amitié qui unissent la Pologne à la France et l'admiration que n'a cessé d'inspirer à mes compatriotes l'héroïsme de la nation polonaise au cours de sa glorieuse et dramatique histoire.

Je souhaite enfin renouveler ici les vœux de bienvenue de la délégation française à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs d'Australie, de Belgique, du Canada, de Cuba, d'Egypte, d'Ethiopie, de Hongrie, d'Indonésie et du Sri Lanka. Je serai heureux de poursuivre avec eux l'amicale coopération qui a marqué nos rapports avec leur prédécesseur.

Monsieur le Président, ceux de mes collègues qui m'ont précédé dans ce débat ont pour la plupart souligné la dégradation de la situation internationale et les périls qu'elle comportait. La délégation française partage dans une large mesure leurs préoccupations, mais elle ne les suivra pas jusqu'au point où certains d'entre nous sont allés. Certes, nous constatons la persistance des tensions et des polémiques. Nous déplorons la poursuite des actions de force : l'occupation soviétique de l'Afghanistan, la guerre entre l'Irak et l'Iran, la crise qui met en cause l'indépendance et l'intégrité du Liban, l'usage de la violence en Asie du Sud-Est, en Afrique, en Amérique centrale. Nous regrettons enfin l'interruption des négociations bilatérales d'importance majeure qui s'étaient ouvertes à Genève sur les questions nucléaires.

(M. de La Gorce, France)

Cependant d'aucun côté l'on ne discerne une volonté de rupture; chacun affirme sa volonté de dialogue. La Conférence de Stockholm, ouverte le mois dernier, exprime la résolution des Européens de définir entre eux les moyens de restaurer la confiance et d'accroître la sécurité, dans la perspective, que nous espérons prochaine, d'une réduction des armements. Les négociations de Vienne sur la réduction équilibrée des forces vont reprendre. Ici même, notre session annuelle a mieux commencé que celle de l'an dernier; des perspectives encourageantes paraissent s'ouvrir quant à la négociation d'une convention sur les armes chimiques et nous espérons que grâce à l'esprit d'ouverture de tous, la Conférence pourra traiter utilement de tous les points de son ordre du jour en tirant le meilleur parti des conditions, à vrai dire très diverses, dans lesquelles se présentent les questions en cause.

Plusieurs parmi nous ont insisté sur les risques liés à l'accumulation des armements et surtout des armements nucléaires. Nous ne contestons pas l'existence des risques de sécurité qui peuvent effectivement naître du déséquilibre et de la déstabilisation; mais il nous paraît abusif de présenter la situation actuelle comme comportant des dangers sérieux de catastrophe nucléaire, à plus forte raison des dangers imminents.

Nous ne constatons d'ailleurs nulle part la panique nucléaire que certains mouvements s'efforcent encore de créer dans les pays occidentaux. D'où viendrait la catastrophe? Les pays de l'Alliance Atlantique ont réaffirmé l'an dernier qu'aucune de leurs armes ne sera jamais utilisée autrement que pour répondre à une agression. Cet engagement est d'ailleurs conforme à l'obligation édictée par la Charte des Nations Unies, quant au non-usage de la force. D'autre part, les pays membres du Pacte de Varsovie affirment aussi leur volonté de paix, et nous prenons acte de leurs déclarations.

Nous devons donc considérer avec calme et objectivité les données actuelles du problème de la paix, du problème de la sécurité car ces données déterminent les conditions mêmes de l'entreprise du désarmement.

Le Président de la République française s'adressant à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier s'est exprimé à ce sujet dans les termes suivants: "la paix entre les nations ne peut durer que sur la base d'un réel équilibre. Tel est l'enseignement de l'histoire. C'est par le respect de cette règle d'or que se concilient les droits des uns et des autres à l'indépendance et à la sécurité. Etablir ces équilibres ou les rétablir lorsqu'ils ont été rompus, garantir la stabilité, ramener progressivement les forces à des niveaux de plus en plus bas et vérifier à tout moment les informations fournies, là est l'approche, la seule approche possible des problèmes qui se posent à nous".

Ces propos expriment avec la plus grande clarté les principes qui fondent la politique de la France.

(M. de La Gorce, France)

Ainsi les conditions de la paix, celles de la sécurité, sont les conditions mêmes du désarmement. C'est pourquoi nous avons introduit dans la liste des objets principaux de l'entreprise du désarmement - notre décalogue - une rubrique intitulée "Désarmement et sécurité internationale". C'est là pour la délégation française la justification du point de notre ordre du jour intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées".

La délégation française a accepté volontiers que cette formule constitue désormais un point séparé. Celle-ci fait ressortir en effet que la prévention de la guerre nucléaire ne peut être isolée d'autres questions. Il ne s'agit pas d'un point spécifiquement nucléaire. Certes il est lié au désarmement nucléaire dans la mesure où l'achèvement de celui-ci exclurait par définition l'usage des armes nucléaires. Mais dans les circonstances actuelles, appelées sans doute à durer, ce point porte en premier lieu sur la prévention de la guerre en général, de la guerre conventionnelle qui, par escalade, conduirait au franchissement du seuil nucléaire. Le problème à résoudre est donc celui de la sécurité et des conditions qui la fondent: sur le plan politique, un état des relations internationales qui assure un degré de confiance suffisant, notamment par le respect du principe de la Charte prohibant l'usage ou la menace de la force; sur le plan militaire, le maintien des équilibres nécessaires et le rétablissement de la confiance par des mesures appropriées. Les propositions présentées à Stockholm par les puissances occidentales en fournissent aujourd'hui l'exemple.

D'autres mesures ont été proposées qui prétendent empêcher spécifiquement la guerre nucléaire en proscrivant l'emploi des armes nucléaires, ou leur emploi en premier. La délégation française a maintes fois exposé ici même ou devant la Première Commission de l'Assemblée générale les raisons pour lesquelles ces mesures, déclaratoires et invérifiables, nuiraient gravement à la cause qu'elles prétendent servir, puisqu'elles détruiraient dans une région l'équilibre nécessaire à la sécurité, et provoqueraient ainsi une déstabilisation politique et stratégique aux conséquences incalculables et qui affecterait l'ensemble du monde.

Les discussions que nous devons avoir sur le nouveau point 3 de l'ordre du jour donneront à la délégation française l'occasion de traiter de façon plus approfondie cette question fondamentale.

J'ai tenté de situer la "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées" dans le cadre très vaste que définit le libellé de notre ordre du jour. Celui-ci propose une tâche ambitieuse mais, selon nous, nécessaire, et que la Conférence du désarmement est seule en mesure d'entreprendre au niveau international. Il s'agit, par des discussions approfondies, d'explorer et d'identifier les conditions de la sécurité à l'âge nucléaire, d'examiner les conditions, les moyens, les engagements de nature à la préserver.

(M. de La Gorce, France)

Cet examen fera-t-il apparaître des questions qui se prêteront à des négociations sur des questions concrètes et spécifiques ? La délégation française ne l'exclut pas à priori; elle ne pense pas que de telles négociations puissent porter sur des aspects qui relèvent de la compétence propre des puissances nucléaires. Mais elle partage sans réserve les préoccupations légitimes de la communauté internationale à l'égard des questions couvertes par le point 3 de notre ordre du jour - questions d'un intérêt majeur pour toute l'humanité. Elle reconnaît donc ainsi le droit de tous les Etats de participer à une concertation à leur sujet. La délégation française lui apportera donc dans toute la mesure possible sa pleine contribution.

Je ne consacrerai que de brèves remarques à d'autres points de l'ordre du jour.

La délégation française demeure prête à participer ici sur le point 2 - Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire - à des discussions de fond. Elle a maintes fois exposé les raisons de son approche du désarmement nucléaire et les conditions dans lesquelles le Gouvernement français pourrait accepter des engagements. Elle estime que dans les conditions présentes, ces négociations relèvent des deux principales puissances nucléaires. Le Gouvernement français souhaite donc très vivement que ces négociations, interrompues l'an dernier par l'Union soviétique, reprennent le plus tôt possible.

Le désarmement chimique demeure le principal objet de nos négociations. Deux éléments très positifs ont marqué les dernières semaines : l'annonce par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis du prochain dépôt d'un projet de traité, la déclaration du représentant de l'Union soviétique sur la vérification permanente de la destruction des stocks. D'autre part, l'organe subsidiaire a repris ses travaux avec un mandat plus large qui autorise la rédaction des dispositions d'un traité. La méthode proposée par son président nous paraît bien adaptée aux conditions de la négociation. Nous souhaiterions cependant que les questions relatives à l'interdiction d'usage et à sa vérification reçoivent une plus grande place. Les allégations récentes portant sur l'usage d'armes chimiques - et qui ont été portées ces jours-ci devant la Conférence - requièrent une fois de plus la vigilance de la communauté internationale quant au respect de cette interdiction.

Dans l'ensemble, les conditions nous paraissent maintenant réunies pour que la présente session soit marquée par des progrès substantiels et, nous l'espérons, décisifs, dans la négociation sur le désarmement chimique.

Les armes radiologiques font également l'objet d'une négociation depuis plusieurs années. Nous souhaitons que cette négociation se concentre sur son objet propre, ce qui est la condition d'un succès qui est à notre portée. A cet égard, nous ne pensons pas qu'il convienne de traiter dans le même organe subsidiaire des nouvelles armes de destruction massive. La négociation d'un accord général destiné à prévenir l'apparition d'armes non identifiées ne nous paraît pas praticable. Nous préférons donc que soit reprise la méthode déjà utilisée des séances officieuses avec experts qui a utilement contribué à l'exploration du sujet.

(M. de La Gorce, France)

La délégation française a souligné à maintes reprises l'importance majeure qui s'attache à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Celle-ci peut en effet aboutir à une dangereuse déstabilisation des équilibres stratégiques nécessaires. L'accord s'était fait l'an dernier sur l'établissement d'un groupe de travail, mais non sur son mandat. Plusieurs d'entre nous se fondant sur la résolution adoptée par l'Assemblée générale en décembre dernier, demandent un mandat général de négociation, ce que d'autres ne peuvent accepter. La délégation française a sur ce problème une attitude ouverte, mais elle constate que l'extrême complexité du sujet requiert, au moins pour la durée d'une session, le travail exploratoire que prévoit le projet de mandat présenté l'an dernier. A son avis, il serait sans doute plus sage de consacrer dès maintenant à une tâche préparatoire indispensable le temps que nous risquons de perdre dans une discussion peut-être sans issue en vue d'un texte plus ambitieux.

La délégation française conserve enfin tout son intérêt pour les points de l'ordre du jour relatifs aux assurances négatives de sécurité et au programme global de désarmement; les conditions que nous savons, le défaut du temps nécessaire, ne permettront sans doute pas cette année des progrès appréciables.

Mais sur le premier de ces points, nous persistons à penser que la solution consistant à donner l'aval du Conseil de sécurité aux déclarations des puissances nucléaires, si possible dans une formulation unique, peut offrir une protection substantielle à l'immense majorité des Etats non nucléaires et mérite à ce titre de faire l'objet de nouvelles discussions.

La délégation française compte traiter de façon plus substantielle dans de prochaines interventions de certains des points que je viens d'évoquer, ainsi que du problème si actuel et si imparfaitement résolu de nos méthodes et de nos procédures.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la France pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays et de moi-même.

Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc, l'Ambassadeur Ali Skalli.

M. SKALLI (Maroc) : Monsieur le Président, il m'est avant tout très agréable de vous présenter, au nom de la délégation marocaine et en mon nom propre, nos félicitations chaleureuses à l'occasion de votre accession à la Présidence de la Conférence du désarmement pour ce mois de mars.

Nous sommes particulièrement heureux de voir la conduite de nos travaux confiée à l'éminent représentant de la Roumanie, pays avec lequel le Maroc entretient des liens d'amitié et de coopération tout à fait exemplaires. Nous sommes persuadés que votre riche expérience, jointe à vos qualités de diplomate fin et avisé, vous permettront de vous acquitter, avec beaucoup de talents et de compétence, des responsabilités qui vous incombent.

(M. Skalli, Maroc)

Monsieur le Président, le travail accompli par votre prédécesseur, l'Ambassadeur Turbanski, de Pologne, est digne d'éloges. Nous tenons à lui exprimer nos vifs remerciements et toute notre reconnaissance pour la manière brillante et efficace avec laquelle il a su diriger les travaux de la Conférence tout au long de son mandat.

Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter une cordiale bienvenue à nos nouveaux collègues, les distingués représentants de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de Cuba, de l'Egypte, de l'Ethiopie, de la Hongrie, de l'Indonésie et de Sri Lanka. J'aimerais les assurer de l'entière coopération de la délégation marocaine.

Monsieur le Président, depuis la fin de notre dernière session, la sécurité internationale et la paix dans le monde ont été mises à dure épreuve. Les multiples conflits qui secouent notre planète ne font qu'accroître une tension internationale déjà alarmante. La rupture des négociations bilatérales sur les forces nucléaires de portée intermédiaire et le renvoi des pourparlers sur les armes stratégiques témoignent de l'impasse où se trouvent actuellement les relations internationales. Ces événements rendent aujourd'hui notre tâche au sein de cette Conférence aussi ardue qu'impérative.

L'on s'était pourtant accordé à reconnaître que 1983 serait une année cruciale pour la relance des négociations sur le désarmement. Bien qu'une volonté unanime d'agir dans la bonne direction ait été clairement exprimée, l'on ne peut que constater le peu de résultats auxquels nous avons abouti.

Il n'est guère d'exercice plus édifiant à cet égard que celui de relever dans les discours de début de session les propos d'espoir d'avancer dans nos travaux et, dans ceux de fin de session, les déclarations de regrets et de frustration devant l'absence totale de progrès. Voilà plus de cinq ans que le Comité du désarmement, aujourd'hui Conférence du désarmement, est investi de la mission de négocier dans le domaine du désarmement et jamais autant de vœux n'ont été formulés, mais jamais non plus autant d'obstacles n'ont surgi empêchant tout progrès de voir le jour. Ce processus régressif constitue pour nous une source de profonde inquiétude. Une inquiétude d'autant plus grandissante qu'une guerre froide latente et rampante s'infiltré à tous les niveaux des relations internationales et ses effets négatifs se font de plus en plus sentir au sein de notre Conférence.

Souhaitons, sans grande conviction faut-il l'avouer, que le changement de dénomination apporté à cet organe multilatéral unique de négociation en matière de désarmement soit l'occasion d'une meilleure prise de conscience des dangers que comporte la situation actuelle et nous incite à prendre les mesures susceptibles de constituer l'amorce d'un véritable processus de désarmement; car nul n'ignore les risques que fait courir au monde la panoplie toujours plus vaste et toujours plus dévastatrice des armements.

Dans son message adressé à notre Conférence, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'est posé la question de savoir pourquoi, alors qu'il y a un si large accord sur les objectifs du désarmement, on en est encore si éloigné. Il a eu raison de dire que la réponse doit être recherchée, je cite, "dans l'appréhension qui existe parmi les nations, surtout parmi les plus puissantes, au sujet d'un risque éventuel pour leur sécurité nationale, et cette appréhension détourne leur attention du grave péril qu'une poursuite de la course aux armements fait peser sur la sécurité générale". Fin de citation.

La délégation marocaine a souvent eu l'occasion d'appeler l'attention sur le fait que la course aux armements a pris de nos jours des proportions sans commune mesure avec les besoins de sécurité des Etats qui en sont responsables.

Nous pensons en effet que l'accumulation d'armements de plus en plus sophistiqués et destructeurs, loin de sécuriser une partie ou l'autre, ne fait qu'augmenter la suspicion et aggraver les tensions. Elle ne peut par conséquent manquer d'aboutir, si l'on n'y mettait un terme, à une situation conflictuelle d'une extrême gravité. Le nombre impressionnant de résolutions adoptées à ce sujet par la dernière Assemblée générale des Nations Unies est en lui-même assez révélateur. Il traduit le souci majeur de la communauté internationale de voir les puissances qui tiennent pratiquement en otage l'humanité entière envisager des relations fondées sur des bases autres que celles de la méfiance et de la confrontation et s'engager résolument sur la voie d'un désarmement réel qui serait bénéfique pour toutes les nations du monde.

Monsieur le Président, le temps nous semble venu où, sous peine d'être totalement discrédités aux yeux de l'opinion mondiale, nous devons entreprendre une action sérieuse et constructive au sein de notre Conférence. Notre ordre du jour comporte des questions dont l'urgence et l'importance ne sont plus à démontrer.

Ma délégation tient à exprimer sa satisfaction au sujet de la décision que nous avons prise d'insérer la question de la prévention de la guerre nucléaire en tant que point distinct de notre ordre du jour. Ainsi, nous avons reconnu à ce problème la priorité qu'il mérite et l'acuité qu'il revêt.

Pour notre part, nous ne pouvons que nous en réjouir car, est-il besoin de le rappeler, le problème majeur auquel l'humanité se trouve confrontée aujourd'hui est celui de sa propre survie. Comme le dit si justement la résolution 38/183 G de l'Assemblée générale, écarter la menace d'une guerre nucléaire constitue la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle.

Il est réconfortant de constater que toutes les délégations ici présentes s'accordent à reconnaître que la menace réelle d'annihilation de toute vie sur la Terre par suite d'une guerre nucléaire, constitue le plus grand péril auquel notre monde doit faire face. Par conséquent, nous avons de la peine à comprendre les raisons qui empêchent la Conférence d'entamer le travail de fond sur une question aussi cruciale, aussi fondamentale.

La résolution de l'Assemblée générale que je viens de citer, après avoir exprimé son inquiétude quant au fait que le Comité du désarmement n'a pas été en mesure d'entreprendre des négociations sur la question au cours de sa session de 1983, prie notre Conférence d'engager ces négociations en toute priorité en vue de réaliser un accord sur des mesures appropriées et concrètes visant à prévenir une guerre nucléaire.

La délégation marocaine estime qu'il est grand temps d'agir et de donner suite à la recommandation de l'Assemblée générale. Des négociations concrètes à ce sujet devraient être entamées sans plus tarder, de préférence dans le cadre d'un organe subsidiaire, que nous estimons être le moyen le plus adéquat pour examiner cette question et dont la création a été recommandée par le Groupe des 21 dans le document CD/341.

Monsieur le Président, il est évident que le meilleur moyen de prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire consiste à arrêter la course aux armements nucléaires et à promouvoir le désarmement nucléaire, tant il est vrai que les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'existence de toute civilisation. Nous voudrions rappeler ici la responsabilité particulière que les Etats dotés d'armes nucléaires portent en matière de désarmement. Nous ne soulignerons jamais assez le devoir tant politique que moral qui incombe à ces Etats de respecter les engagements auxquels ils ont souscrit et de permettre la concrétisation des dispositions du paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Monsieur le Président, l'année prochaine se tiendra à Genève la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est dire toute l'importance que revêtiront, à la veille de cet événement, les travaux de cette session de la Conférence sur le point 1 de l'ordre du jour concernant l'interdiction des essais nucléaires.

Nous n'avons manqué aucune occasion pour affirmer le caractère urgent et impérieux d'une négociation et de la conclusion d'un traité portant interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Nous n'avons cessé de mettre l'accent sur les incidences positives qu'aurait la conclusion d'un tel traité sur le régime de non-prolifération. Mais les efforts entrepris jusqu'à présent ne se situent pas, il faut bien l'admettre, au niveau de nos préoccupations et de nos espérances et ce, malgré les nombreux appels qui ont été adressés par l'Assemblée générale et en dépit des engagements contractés en vertu du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Groupe de travail que nous avons créé il y a deux ans sur le point 1 de l'ordre du jour s'est occupé tout d'abord de l'importante question de la vérification. Il conviendra désormais de s'atteler à l'élaboration d'un projet de traité, dont la conclusion constituera à n'en pas douter une étape importante en matière de désarmement nucléaire.

Monsieur le Président, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est une autre question à laquelle l'Assemblée générale accorde un rang de priorité élevé. Nous en sommes nous-mêmes pleinement conscients. L'extension de la course aux armements dans ce milieu est devenu un nouveau motif, une nouvelle raison de préoccupation pour la communauté internationale.

L'espace extra-atmosphérique, au lieu d'être considéré comme un patrimoine commun de l'humanité et un champ d'activité pacifique au profit de l'ensemble des nations du monde, est devenu une zone de compétition entre les grandes puissances. Chaque jour qui passe nous apporte son lot de nouvelles sur la mise au point ou l'expérimentation de telle ou telle arme dont le champ d'action sera l'espace extra-atmosphérique. C'est ainsi que la mise sur orbite de vaisseaux anti-satellites ou autres missiles n'est plus considérée comme un scénario futuriste mais une réalité bien concrète et bien menaçante.

(M. Skalli, Maroc)

Etant donné la nécessité d'explorer et d'utiliser l'espace extra-atmosphérique pour le bien et dans l'intérêt de tous, il nous incombe de prendre les mesures nécessaires pour écarter le danger que ferait peser sur l'humanité une course aux armements dans ce milieu.

L'année dernière, l'unanimité s'est faite au sujet de la création d'un organe subsidiaire à cet effet. Malheureusement, nous ne sommes pas parvenus à nous mettre d'accord sur la définition du mandat de cet organe.

La dernière Assemblée générale, par sa résolution 38/70, demande à tous les Etats, et en particulier à ceux qui sont dotés de moyens puissants dans le domaine spatial, de coopérer activement à la réalisation de l'objectif visant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et de prendre immédiatement des mesures en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Cette même résolution prie notre Conférence de créer un organe subsidiaire en vue d'engager des négociations pour la conclusion d'un ou plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements sous tous ses aspects dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous formulons l'espoir que cet appel sera entendu et que nous pourrons, sans plus tarder, nous mettre au travail.

Monsieur le Président, l'interdiction des armes chimiques est parmi les questions auxquelles nous attachons tous une grande priorité. Il est heureux de constater que les travaux dans ce domaine sont bien avancés. En effet, chaque session qui passe nous rapproche davantage de l'élaboration d'un texte de convention que nous espérons pouvoir conclure au cours de la présente session. Ce serait là, assurément, une contribution majeure à l'objectif que nous poursuivons : celui du désarmement général et complet.

Nous nous félicitons de ce que le mandat adopté concernant l'organe subsidiaire chargé de négocier à propos de cette question reflète assez bien l'état d'avancement de nos travaux.

Notre optimisme se trouve justifié et renforcé par les récentes déclarations des Etats-Unis et de l'Union soviétique dont les propositions ne manqueront pas, nous en sommes persuadés, de donner une impulsion nouvelle à nos négociations.

Monsieur le Président, dans l'intervention qu'il a faite à l'ouverture de cette session, l'éminent représentant du Mexique, l'Ambassadeur Garcia Robles, a judicieusement fait le parallèle entre les principaux résultats obtenus par les différents organes de négociation multilatérale sur le désarmement.

Il nous a rappelé qu'aussi bien la "Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement" que la "Conférence du Comité du désarmement" ont eu à leur actif des résultats tangibles dans le domaine de l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. Quant au bilan du Comité du désarmement depuis sa création en 1978, il témoigne, je cite : "d'une stérilité totalement injustifiable". Il faut espérer que la Conférence du désarmement sortira nos travaux de l'enlisement où ils se trouvent, pour que cet organe de négociation multilatéral enregistre à son tour des progrès sur la voie du désarmement général et complet.

(M. Skalli, Maroc)

Il nous semble, en effet, Monsieur le Président, qu'il est temps pour nous de réagir et de faire preuve de volonté politique suffisante afin que nous puissions répondre aux espérances que la communauté internationale a placées en nous.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Maroc pour sa déclaration et surtout pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays et de la Présidence.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Mexique, l'Ambassadeur Alfonso Garcia Robles.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ceux qui, comme moi, ont eu l'occasion non seulement d'apprécier votre action efficace et discrète au Comité du désarmement, mais aussi d'être les témoins de la distinction et de la compétence avec lesquelles vous vous êtes acquitté de la mission importante de Représentant de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, se félicitent de ce qu'il vous incombe de diriger les travaux de la Conférence du désarmement au mois de mars qui, avec le mois de février, est l'un des plus importants pour donner une orientation rationnelle aux délibérations de cet organe multilatéral de négociation. La délégation mexicaine se plaît à vous offrir notre coopération sans réserve.

Nous voudrions de même réitérer l'expression de notre grande reconnaissance à votre prédécesseur, le distingué représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Turbanski, dont le jugement et le talent dans cette première étape de nos travaux de cette année ont été véritablement exemplaires.

Conformément au programme de travail que nous avons approuvé pour cette semaine, la présente séance plénière de la Conférence du désarmement est consacrée au point 3 de son ordre du jour, intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées".

Pour apprécier l'importance de cette question, il suffit de rappeler les deux paragraphes du Document final de 1978. Au paragraphe 8, l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné que "Si l'objectif final des efforts de tous les Etats doit demeurer le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, l'objectif immédiat est l'élimination du danger de guerre nucléaire" et elle a ajouté au paragraphe 18, qu'"Eliminer la menace d'une guerre mondiale - d'une guerre nucléaire -, telle est la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle".

Il nous faut donc espérer qu'il n'arrivera pas cette année ce qui est arrivé en 1983, où nous avons dû consacrer deux mois d'efforts persévérants - comme en témoignent les interventions prononcées par la délégation mexicaine aux 197ème, 198ème, 202ème, 203ème et 216ème séances plénières du Comité - pour vaincre la résistance aussi obstinée qu'incompréhensible de quelques Etats à la simple inclusion de cette question à l'ordre du jour. Nous voulons croire qu'au cours de la semaine qui commence les membres de la Conférence parviendront à s'entendre

(M. García Robles, Mexique)

pour répondre à la demande adressée à celle-ci par l'Assemblée générale le 20 décembre de l'année dernière; au paragraphe 2 du dispositif de sa résolution 38/183 G; à savoir créer "un groupe de travail spécial sur la question au début de sa session de 1984" et de le doter d'un mandat approprié pour qu'il puisse engager immédiatement "des négociations en vue de réaliser un accord sur des mesures appropriées et concrètes visant à prévenir une guerre nucléaire", conformément à ce qui est expressément rappelé dans cette même résolution.

Je voudrais à cet égard faire observer, comme je l'ai dit en d'autres occasions dans cette même salle, que ces "mesures appropriées et concrètes" pour lesquelles l'Assemblée a demandé d'engager des négociations "en toute priorité" "doivent être en rapport avec la gravité et l'imminence des dangers que l'on cherche à conjurer". Il convient d'avoir présent à l'esprit, comme l'Assemblée générale des Nations Unies l'a déclaré par consensus dans le Document final, que pour éviter le danger d'une guerre nucléaire "il est essentiel d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects", sans jamais oublier que "l'objectif final est de ce point de vue l'élimination complète de ces armes". D'autre part, il est évident que cette élimination ne pourra se faire d'un jour à l'autre et que le désarmement nucléaire ne sera possible que dans le cadre d'un programme graduel envisageant, entre autres, des mesures propres à "réduire de façon progressive et équilibrée les stocks d'armes nucléaires et leurs vecteurs".

Conçue de cette façon, qui nous paraît être la bonne, la prévention de la guerre nucléaire comprend manifestement une très large gamme de mesures. Il convient néanmoins de sélectionner celles d'entre elles qui nous paraissent être les plus "appropriées et concrètes", pour reprendre les termes utilisés par l'Assemblée, afin que la Conférence du désarmement, ou l'organe subsidiaire spécial que celle-ci créera pour s'occuper spécifiquement du point 3, ou encore d'autres organes subsidiaires compétents, donnent la priorité à de telles mesures dans leurs négociations.

Peut-être, parmi toutes ces mesures, la priorité devrait-elle revenir à l'interdiction des essais d'armes nucléaires qui, depuis que le Comité compte quarante membres - c'est-à-dire depuis 1978 -, figure en tête de son ordre du jour. Comme, dans ce cas, un groupe de travail spécial a déjà siégé l'an passé, il suffirait de le rétablir sous un titre qui lui donnerait un mandat approprié comme celui envisagé dans le projet présenté par la délégation mexicaine et reproduit dans le document CD/438, qui prévoit que le Groupe "engagera immédiatement la négociation multilatérale d'un traité sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires et fera tout son possible pour que la Conférence puisse transmettre à l'Assemblée générale, à sa trente-neuvième session, le projet complet d'un tel traité". Ce mandat, en outre, correspond fidèlement à celui que l'Assemblée générale avait approuvé à une écrasante majorité dans ses résolutions 37/72 du 9 décembre 1982 et 38/62 du 15 décembre 1983.

En ce qui concerne la question qui, depuis 1979, figure à la deuxième place de l'ordre du jour du Comité - aujourd'hui Conférence - du désarmement, et qui est peut-être la plus étroitement liée avec celle de la prévention de la guerre nucléaire, il serait extrêmement souhaitable d'examiner enfin les propositions réitérées formulées par le Groupe des 21 et le Groupe des Etats socialistes tendant à créer un organe subsidiaire spécial pour mettre en application pratique, par le biais de négociations urgentes, le paragraphe 50 du Document final.

(M. Garcia Robles, Mexique)

La question intitulée "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique", qui figure en tant que point 5 à l'ordre du jour, revêt une importance et un caractère d'urgence analogues étant donné qu'il est évident que nous nous trouvons devant un problème qui ne souffre pas de retard et pour lequel il ne faut pas répéter l'erreur commise au sujet des projectiles à ogives multiples indépendamment guidées, communément désignées par le sigle MIRV. Comme l'ont récemment affirmé de nombreux hommes de science spécialisés en la matière : "Si l'on veut que les armes spatiales soient proscrites, le moment présent est peut-être bien le dernier où il soit encore possible de le faire". C'est pourquoi il est impératif que la Conférence crée, sans plus attendre, un organe subsidiaire spécial - ainsi que l'a recommandé l'Assemblée dans sa résolution 38/70 du 15 décembre 1983 - en vue d'engager sans délai "des négociations pour la conclusion d'un ou plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements sous tous ses aspects dans l'espace extra-atmosphérique".

Si, comme nous l'espérons, ces trois organes subsidiaires parviennent à remplir efficacement des mandats comme ceux que je viens de résumer, l'organe subsidiaire spécial qui serait créé pour le troisième point de l'ordre du jour, - la prévention de la guerre nucléaire - pourrait essayer de parvenir à un accord, dans le courant de 1984, sur un nombre réduit de mesures que l'on pourrait qualifier de "mesures à court terme". Parmi ces mesures, mériteraient de figurer en premier lieu trois de celles que j'ai déjà eu l'occasion d'examiner l'an dernier, au cours de la 234^{ème} séance du Comité du désarmement, tenue le 16 août 1983, et qui sont les suivantes :

1) La première mesure, le gel immédiat des armements nucléaires des Etats-Unis et de l'Union soviétique, dont il faudrait espérer qu'elle serait suivie, dans un délai maximum de cinq ans, par le gel des armements nucléaires des trois autres Etats qui en sont dotés, question au sujet de laquelle l'Assemblée générale a adopté deux résolutions successives au cours de ses trente-septième et trente-huitième sessions, dont le contenu met en relief, expressément ou implicitement, divers points qui revêtent une signification particulière tels que les suivants :

Bien entendu, un gel des armes nucléaires n'est pas une fin en soi. Il constituerait, néanmoins, le premier pas le plus efficace qu'il soit possible de franchir pour le moment, aussi bien pour mettre fin à tout accroissement des immenses arsenaux nucléaires des deux superpuissances que pour activer les négociations visant à obtenir une réduction substantielle et une limitation qualitative des armes nucléaires existantes.

Il n'y a aucune raison de se préoccuper du respect des engagements qui découleraient du gel, étant donné que l'Assemblée a expressément précisé, dans sa résolution, que le gel serait soumis non seulement à toutes les procédures et mesures pertinentes de vérification déjà convenues par les parties dans le cas des traités SALT I et SALT II - qui posent des problèmes de vérification beaucoup plus compliqués que ceux qui pourraient surgir dans le cas du gel envisagé - mais aussi à celles dont sont convenues en principe les parties elles-mêmes durant les négociations trilatérales sur l'interdiction complète des essais nucléaires qui eurent lieu à Genève de 1977 à 1980. Les considérations qui précèdent, jointes au fait qu'un gel

(M. Garcia Robles, Mexique)

signifierait l'arrêt de toutes les activités de quelque programme d'armement que ce soit, ont amené quelqu'un d'aussi informé en la matière que l'est Herbert Scoville, ex-Directeur adjoint de la CIA des Etats-Unis, à affirmer qu'"on ne peut plus guère invoquer légitimement la vérification comme excuse pour se dérober à un accord sur le gel".

Par ailleurs, actuellement, les conditions d'un tel gel sont très propices étant donné que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont une puissance militaire nucléaire équivalente et qu'il semble évident que, d'une façon générale, il existe entre eux une parité approximative.

2) Une deuxième mesure que l'on pourrait, malgré sa modestie apparente, qualifier sans aucun doute d'"appropriée et concrète" en vue de contribuer à la prévention d'une guerre nucléaire, serait l'engagement pris par les Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas être les premiers à utiliser des instruments aussi terribles de destruction massive.

Dans mon intervention de l'année dernière à laquelle j'ai déjà fait allusion, je me suis permis d'indiquer que cela pourrait se faire en deux étapes. Au cours de la première, les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni s'engageraient solennellement au moyen de déclarations unilatérales - comme la Chine l'a déjà fait en 1964 et l'Union soviétique en 1982 - à ne pas prendre l'initiative d'une utilisation d'armes nucléaires. A la seconde étape, les cinq puissances nucléaires donneraient un caractère multilatéral aux obligations contractées unilatéralement, en les incorporant dans un instrument multilatéral négocié. Etant donné que jusqu'à présent il ne s'est produit aucun fait nouveau en dehors de ceux que nous avons prévus pour la première étape, nous pensons qu'il conviendrait de passer sans retard à la seconde.

A cet égard, l'organe subsidiaire à l'ordre du jour duquel serait inscrite la prévention de la guerre nucléaire constituerait, à notre avis, un excellent forum pour mener d'urgence les négociations nécessaires pour pouvoir élaborer en commun un traité, une convention ou un protocole sur cette question.

3) La troisième "mesure à court terme" que nous estimons être appropriée et concrète en vue de sa négociation au sein de l'organe subsidiaire dont je viens de parler est une mesure de caractère institutionnel, dont ma délégation a pris l'initiative au cours de cette même intervention en août dernier que j'ai déjà mentionnée, et que l'Assemblée générale a faite sienne dans sa résolution 38/183 N du 20 décembre 1983, dans laquelle elle a prié instamment "le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques d'envisager immédiatement, comme moyen de sortir de l'impasse actuelle, la possibilité de combiner dans un cadre unique les deux séries de négociations qu'ils ont entreprises et d'en étendre le contenu également aux armes nucléaires 'tactiques' ou 'de théâtre d'opérations'."

(M. Garcia Robles, Mexique)

Cette exhortation de l'Assemblée revêt aujourd'hui une urgence accrue si l'on tient compte du fait que les négociations bilatérales sur les armes nucléaires ont été rompues ou suspendues, selon le terme que l'on préfère. En outre, un organe multilatéral comme celui chargé de la prévention de la guerre nucléaire sera un forum des plus adéquats pour les négociations combinées prévues dans l'exhortation de l'Assemblée, étant donné que dans la même résolution, l'Assemblée a renouvelé "la demande qu'elle a adressée aux deux parties aux négociations d'avoir constamment présent à l'esprit que ce ne sont pas seulement leurs intérêts nationaux mais aussi les intérêts vitaux de tous les peuples du monde qui sont en jeu dans cette question".

La réalisation des négociations qui sont nécessaires pour conclure des accords sur les trois mesures que je viens de passer en revue et que j'ai qualifiées de "mesures à court terme", c'est-à-dire le gel des armements nucléaires des deux superpuissances; l'élaboration d'un accord conférant pleine force obligatoire à un engagement de tous les Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas être les premiers à utiliser des instruments aussi terribles de destruction massive, et la combinaison dans un cadre unique des deux séries de négociations qui ont lieu sur les armes nucléaires. La réalisation de ces mesures, je le répète, constituerait le meilleur baptême du feu pour le nouvel organe subsidiaire qui sera créé pour contribuer à la prévention de la guerre nucléaire. En effet, en dehors de leur importance intrinsèque, toutes ces mesures répondent bien à la condition exigée par l'Assemblée d'être "appropriées et concrètes"; toutes serviraient à renforcer la paix internationale - actuellement si menacée - cette paix qui, comme l'a dit il y a un an le Groupe des 21, "doit reposer sur la volonté de tous les Etats de survivre ensemble plutôt que sur une menace d'annihilation mutuelle".

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Mexique pour sa déclaration et surtout pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour aujourd'hui et je voudrais consulter la Conférence : y a-t-il une autre délégation qui désire prendre la parole ce matin? Cela ne semble pas être le cas.

Honorables délégués, en conformité avec le programme du travail pour cette semaine, j'ai l'intention maintenant de lever la séance plénière et de convoquer dans cinq minutes une réunion officielle de la Conférence pour continuer l'examen de certaines questions ayant trait à l'organisation de nos travaux. A cette occasion je voudrais vous informer des résultats des consultations qui ont eu lieu.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 8 mars 1984, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 5.